

Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 06 DU 14 FEVRIER 2017

<u>Membres Présents</u>: Mrs BENZERDJEB.A –SARDI.M – KERTALI. D - BOUZEROUATA.H. <u>Ordre du jour</u>: Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRES N° 41: Ren: N.R.Ain El Turck -- C.S.A.H.T.ORAN S/G R2 du 03/02/2017.

- ➤ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ➤ Disqualification du joueur KERZABI .KH N° Lic 557 du club CHTO pour insulte envers Officiel.
- ➤ Disqualification du joueur HAD S. N° Lic 233du club NRAET pour insulte envers Officiel.
- > Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

➤ En application de l'article 247 des règlements généraux de la F.A.H.B, les concernées en l'occurrence : les arbitres et délégué ainsi que les athlètes sont convoqués le Jeudi 16 Février 2017 au siège de la L.R.H.B-Oran pour être entendus par la C. R.Q.D.

AFFAIRES N° 42: Ren: H.B.C.Misserghin – G.C.B.MASCARA S/G D2 du 03.02.2017.

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ➤ Disqualification du joueur MAAMAR M N° Lic. 537 du club HBCM (carton bleu) pour Attitude anti sportif grossier envers adversaire.
- > Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ➤ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ➤ Il est infligé une suspension de trois(03)) fermes dont un match automatique est inclus. au joueur MAAMAR M N° Lic. 537 du club HBCM.
- ➤ Il est infligé une amende de Cinq Mille dinars (5.000 DA) au club H.B.C.M.

AFFAIRES N° 43: Ren W.C.B.Oued Sly –E.S.Oued Fodda S/GD2 du 03/02/2017.

- > Vu la feuille du match signalant :
- Absence Encadrement Technique du club W.C.B.O.S.
- > Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

➤ Il est infligé une amende de Dix Mille dinars 10.000 DA au club W.C.B.O.S.

AFFAIRES N° 44: Ren: E.S.Oued Fodda- H.B.C.Misserghin –S/G D2 du10/02/2017.

- > Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ➤ Disqualification du joueur BENSEKRANE D. N° Lic 341 du club H.B.C.M pour geste anti sportif grossier public et insultes envers Officiels.
- ➤ propos désobligeant grossier envers les Officiels du joueur MEKNACI.B. N° Lic 002 du club E.S.O.F après le coup sifflet final.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ➤ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

Siege: palais des sports –Oran–/ Tel & Fax: 041 24 38 60 – 041-32-96-58 Site: http://lrohbhandball.jimdo.com/Email: lrohb31@gmail.com



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

DECISION.

- ➤ Il est infligé une suspension de quatre (04) Matchs fermes au joueur BENSEKRANE D. N° Lic 341 du club H.B.C.M.
- ➤ Il est infligé une amende de Cinq Mille dinars 5.000 DA au club H.B.C.M.
- ➤ Il est infligé une suspension de trois(03) Matchs fermes au joueur MEKNACI .B. N° Lic 002 du club E.S.O.F.
- ➤ Il est infligé une amende de Cinq Mille dinars 5.000 DA au club E.S.O.F.

AFFAIRES N° 45: Ren: C.S.H.B.Clef–I.R.C.Tlemcen S/G R1 du 10/01/2017.

- ➤ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalant :
- ➤ Disqualification du joueur MAGHARIA.A. N° Lic018 du club C.S.H.B.Chlef (carton bleu) pour geste anti sportif grossier envers adversaire.
- > Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- > Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ➤ Il est infligé une suspension de trois(03)) fermes dont un match automatique est inclus. au joueur MAGHARIA.A. N° Lic018 du club C.S.H.B.Chlef.
- ➤ Il est infligé une amende de Cinq mille dinars.5.000 DA au club C.S.H.B.Chef.

AFFAIRES N°46: Ren : A.N.Sidi Chahmi-- M.C.Sebdou S/G R1 du 10/02/2017.

- > Vu la feuille du match signalant :
- ➤ Disqualification du joueur DANI .M..M. N° Lic 049 club A.N.S.C (carton bleu) pour Attitude anti sportif grossier envers adversaire.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ➤ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ➤ Il est infligé une suspension de trois(03)) fermes dont un match automatique est inclus. au joueur DANI .M.-.M. du club A.N.S.C.
- ➤ Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club A.N.S.C.

AFFAIRES N° 47: Ren: H.B.Chettia-H.B.C.Tlemcen S/G D2 du 10/02/2017.

- ➤ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ➤ Disqualification du joueur FELLAG .M.A. N° Lic 266 du club H.B.C. (Carton Bleu) pour attitude anti sportif grossier envers adversaire.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ➤ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ➤ Il est infligé une suspension de trois(03)) fermes dont un match automatique est inclus. au joueur FELLAG .M.-.A. du club H.B.C.
- ➤ Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club H.B.C.

AFFAIRES N° 48: Ren: C.S.A.C.Oran—J.S.B.Senia S/G R1 du 10/02/2017.

- ➤ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- Match non déroulé pour non paiement la vacation de la salle.
- ➤ Vu la lettre explicative du club CSA C.Oran.
- > Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

Siege: palais des sports –Oran–/ Tel & Fax: 041 24 38 60 – 041-32-96-58 Site: http://lrohbhandball.jimdo.com/Email: lrohb31@gmail.com



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

DECISION.

- Match à reprogrammer par la D.O.S.
- Remboursement des frais de transport à l'équipe adverse.

AFFAIRES N° 49: Ren: G.C.A.T--E.S.A. (U19) coupe d'Algérie jeunes du 11/02/2017.

- ➤ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ➤ Provocation de la bagarre du joueur AOUFI .A N° Lic 201 du club G.C.A.T. à la fin de la rencontre.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ➤ Il est infligé une suspension de Six mois(06)) fermes. au joueur du club AOUFI .A N° Lic 201 du club G.C.A.T
- ➤ Il est infligé une amende de Vingt mille dinars 20.000 DA au club G.C.A.T.

AFFAIRES N° 50: Ren: C.S.A.H.T.ORAN—I.R.B.Fornaka S/G R2 du 11/02/2017.

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ➤ Absence service d'ordre
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

➤ Il est infligé une amende de Vingt mille dinars 20.000DA au club C.S.A.T.H.Oran.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 16 Février 2017.

SECRETAIRE de la SEANCE SARDI MED PRESIDENT C.R.Q.D. BENZERDJEB.AMINE

Siege: palais des sports –Oran–/ Tel & Fax: 041 24 38 60 – 041-32-96-58 Site: http://lrohbhandball.jimdo.com/Email: lrohb31@gmail.com